



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr

www.beaulieu-sur-loire.fr

N° 2026-035

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le neuf juillet à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents :

HECQUET Jacky, SIGNORET Yannis, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, LEMAIRE Emmanuel, PRUVOST Isabelle, FOTI Stéphane, DESROCHERS Brenda, RAGU Guillaume, CABON Stéphanie, LEYOUR Martial, MORIN Didier, BELLEIL Camille, DEBERNE Florent, ROBIN Nathalie, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : HAUTIN Bertrand, BROSSE Auriane

Absents :

Excusés :

Madame BERTRAND Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Objet : BUDGET EAU POTABLE – Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Budget Primitif 2026 a été voté avec une affectation des résultats anticipée. Après approbation du CFU par délibération n°2026-034 du 09 juillet 2026 des résultats concordants 2025 entre l'Ordonnateur et le Comptable, et repris sur l'exercice 2026, il convient d'affecter les résultats suivants :

BUDGET EAU	
Fonctionnement	
Dépenses	29 393,50 €
Recettes	113 086,33 €
Bilan exercice	83 692,83 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	280 727,94 €
Résultat de Fonctionnement (R002)	364 420,77 €
Investissement	
Dépenses	18 689,57
Recettes	202 816,10 €
Bilan exercice	184 126,53 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 1 461,45 €
Résultat d'investissement (R001)	182 665,08 €
TOTAL CUMULE	547 085,85 €

Une anomalie d'ordre informatique est toutefois constatée.

En effet, les résultats antérieurs reportés sont erronés. Ils ne prennent pas en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

La comptabilité sur ce budget est en concordance avec la comptabilité du Trésorier.

Monsieur le Trésorier valide le CFU de la commune pour le budget Eau potable avec les résultats indiqués ci-dessus.

A la majorité, le conseil municipal décide d'affecter :

- Au chapitre 002 : 364 420.77 €
- Au chapitre 001 : 182 665.08 €

La secrétaire de Séance,

Isabelle BERTRAND



Le Maire,

Jacky HECQUET

